

Syndicat Mixte des Glières

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 08 JUIN 2026

n° SMG-2026-012

OBJET : ENTRETIEN DES PISTES PASTORALES DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE (AFP) DE DRAN-ABLON-CRUET - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFP AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières, dûment convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en séance publique, au Conseil départemental de la Haute-Savoie, dans la salle des séances à Annecy, sous la présidence de :

M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	MM. Christian ANSELME, Mickaël MAISTRE, Pierre BARRUCAND, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET
Autres membres :	<u>Titulaires</u> MM. Christian ANSELME, Bruno DUMEIGNIL, Mmes Agnès GAY, Odile MAURIS, MM. Martial SADDIER, Jean-Jacques WROBLEWSKI
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
M. Stéphane VALLI	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	12	Adopté à l'unanimité	
Présent(e)s :	11	Voix Pour	11
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	0/1	Voix contre	0
Suffrages exprimés :	11	Abstention(s)	0
Elu(e)s déporté(e)s :			

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-2701 du 12 octobre 2010 portant création (SMG) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014007-0002 en date du 14 janvier 2014 approuvant l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Glières à la Communauté de Communes Faucigny Glières ainsi que la modification des statuts du Syndicat Mixte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0017 du 20 mars 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes au Syndicat Mixte des Glières ainsi que les modifications des statuts du Syndicat Mixte des Glières ;

Vu les statuts modifiés dudit Syndicat et, notamment, ses articles 5 relatif à la composition du Comité Syndical, 6 relatif au fonctionnement du Comité Syndical et 7 relatif à la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° SMG-2026-008 en date du 08 juin 2026 portant élection de M. François EXCOFFIER, en qualité de Président du SMG ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° SMG-2026-009 en date du 08 juin 2026 portant élection des Vice-Présidents du Syndicat Mixte des Glières, et la désignation des membres du Bureau.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président indique que l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Dran-Ablon-Cruet entretient les pistes qu'elle a construites sur le plateau de Dran, pour garantir le meilleur accès aux différents alpagistes, propriétaires et autres usagers qui peuvent librement accéder au secteur, en dehors de tout usage motorisé.

Depuis 2018, le Syndicat Mixte des Glières accorde à l'AFP une subvention permettant de réaliser des travaux conséquents (apport de gravier et la location d'un rouleau).

Au vu des résultats positifs obtenus, l'AFP a souhaité renouveler l'opération en 2026 et a sollicité auprès du Syndicat Mixte des Glières, une subvention de 3 000 € sur une dépense estimée à 3 750 € TTC.

Considérant que l'intérêt de conserver ces pistes a été confirmé dans le cadre du schéma de desserte forestière, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'AFP de Dran-Ablon-Cruet, soit 80 % du montant de la dépense prévisionnelle.

**Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré,**

ATTRIBUE une subvention de 3 000 € à l'AFP de Dran-Ablon-Cruet au titre de l'année 2026.

AUTORISE le versement de la subvention de 3 000 € à l'AFP de Dran-Ablon-Cruet.

DIT que le versement s'effectuera en une fois sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées visé en original par le trésorier. Si le montant de la dépense effectivement réalisée est inférieur au montant prévisionnel pris en compte pour le calcul de la subvention (3 750 €), cette dernière sera ajustée au prorata (80 %) de la dépense réalisée.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Syndicat Mixte des Glières,

François EXCOFFIER